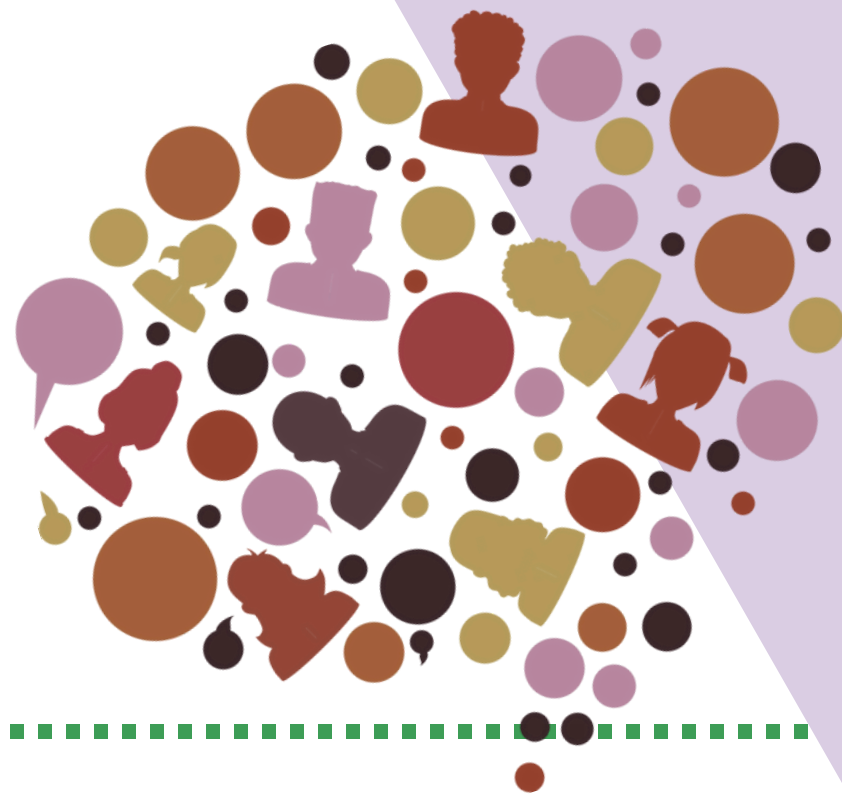


Projet annuel

ULIS - COLLÈGE LES GAYEULLES



* Eva CHAUMET -
Coordonatrice de l'ULIS

ÉCOLE
INCLUSIVE

LIENS

PROJETS

PARCOURS

ÉCOLE INCLUSIVE

2025-2026

Table des matières

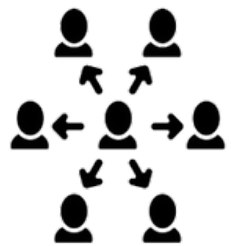
I. L'ULIS au sein du collège Les Gayeulles.....	1
1/ Présentation du dispositif ULIS du collège.....	1
Graphiques d'organisation du dispositif.....	2
2/ Les objectifs du dispositif.....	3
3/ Les acteurs du projet des élèves.....	4
4/ Un dispositif ancré dans le projet d'établissement.....	5
5/ Sensibilisation des élèves et des enseignants.....	6
II. Le suivi des élèves au sein du dispositif.....	7
1/ Les types d'évaluation.....	7
2/ Les axes de travail pour l'année 2023-2024.....	8
III. Les projets pour l'année 2025-2026.....	9
1/ Le Parcours Citoyen : vie quotidienne et engagement.....	9
2/ Le Parcours Artistique et Culturel : JOUER L'UTOPIE	10
3/ Le Parcours avenir : construire le PPO.....	11

I. L'ULIS au sein du collège Les Gayeulles

1/ Présentation du dispositif ULIS du collège



L'ULIS du collège les Gayeulles accueille 13 élèves entre 12 et 16 ans et scolarisés en 5e (4 élèves), 4e (3 élèves) et 3e (5 élèves). Ils sont inscrits dans une classe de référence, seul, ou à deux, et participent aux cours de leur classe lorsque les enseignants, et leur famille, considèrent qu'ils en tirent bénéfice. Ce projet personnalisé d'inclusion est défini collectivement, lors des ESS, avec des modifications possibles en cours d'années. Certains aménagements sont prévus pour soutenir les apprentissages des élèves : présence de l'AESH, adaptations des attendus et/ou des contenus des cours, reprise des cours dans le dispositif.

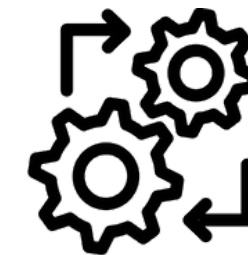


Le dispositif est sous l'autorité de la cheffe d'établissement **Mme Fanchaouy**. Il est coordonné par **Mme Chaumet**, enseignante spécialisée titulaire du CAPPEI. Elle assure 21h d'enseignement ainsi que des heures de coordination et de synthèse avec les différents acteurs qui interviennent dans les parcours des élèves.

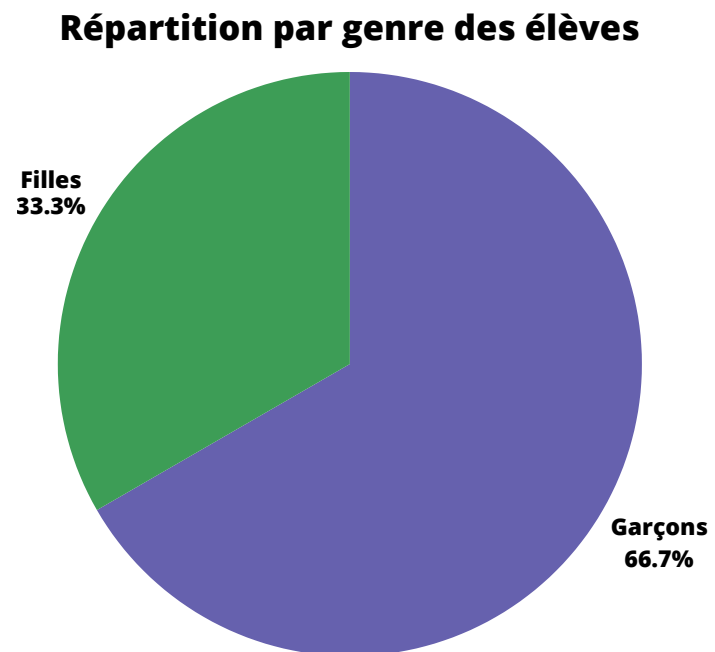
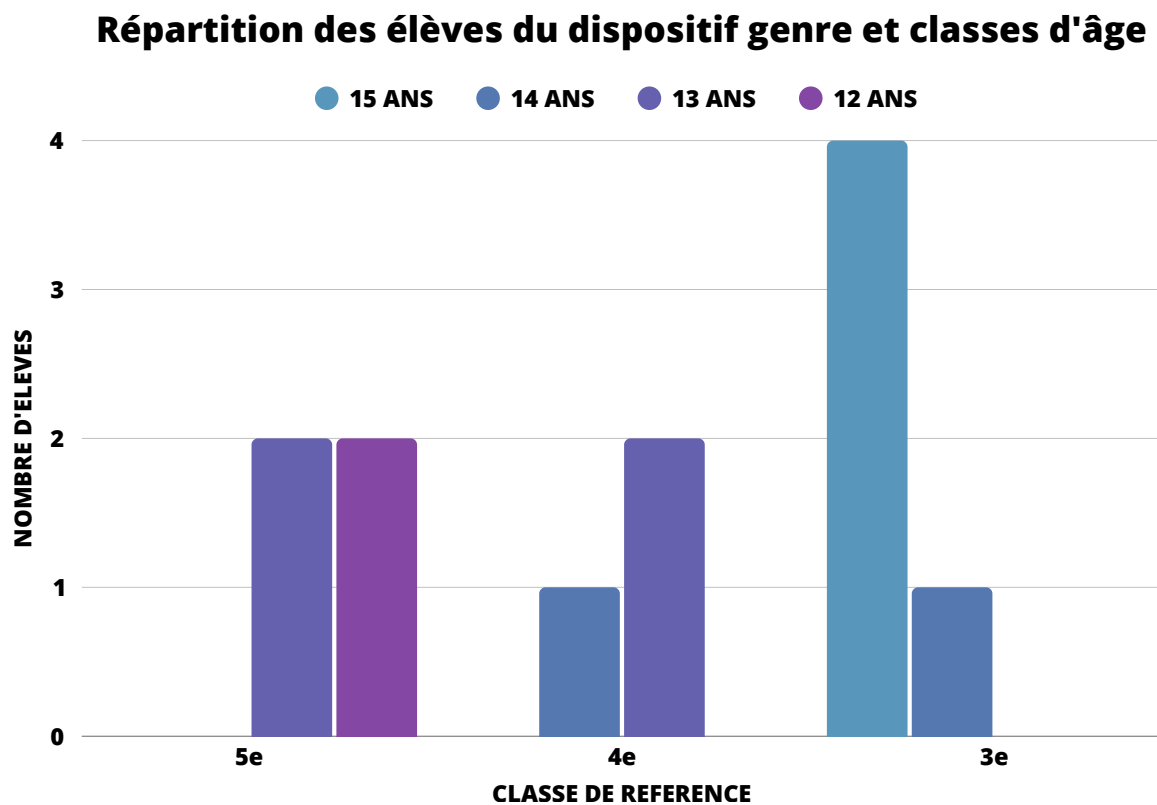
M. Jounot intervient à hauteur de 24h auprès des élèves en tant qu'accompagnant des élèves en situation de handicap collectif (AESH -co). Il intervient aussi bien dans le dispositif, qu'en classe de référence des élèves, ou en atelier au CDI pour y animer des séances de jeux de société.



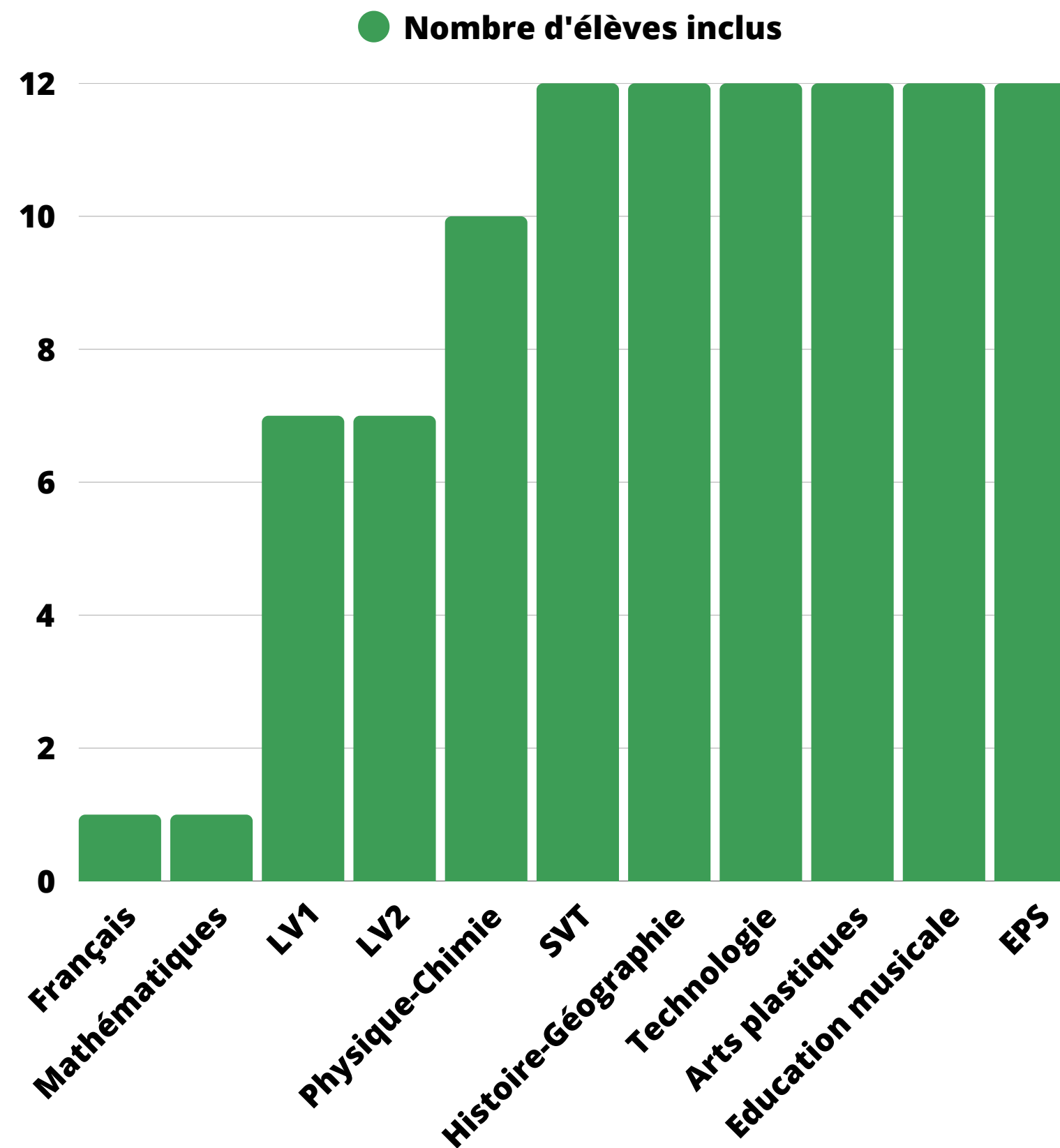
Les élèves qui bénéficient du soutien du dispositif ULIS sont avant tout des **collégiens**. A ce titre, ils bénéficient, s'ils le souhaitent, de l'ensemble des activités présentes au collège : UNSS, section athlétisme, club théâtre, club développement durable, accompagnement aux devoirs faits, CDI, études, sorties scolaires et voyages organisés au sein de leur classe. Les familles sont conviées aux réunions parents-professeurs et reçoivent les bulletins de leur enfant.



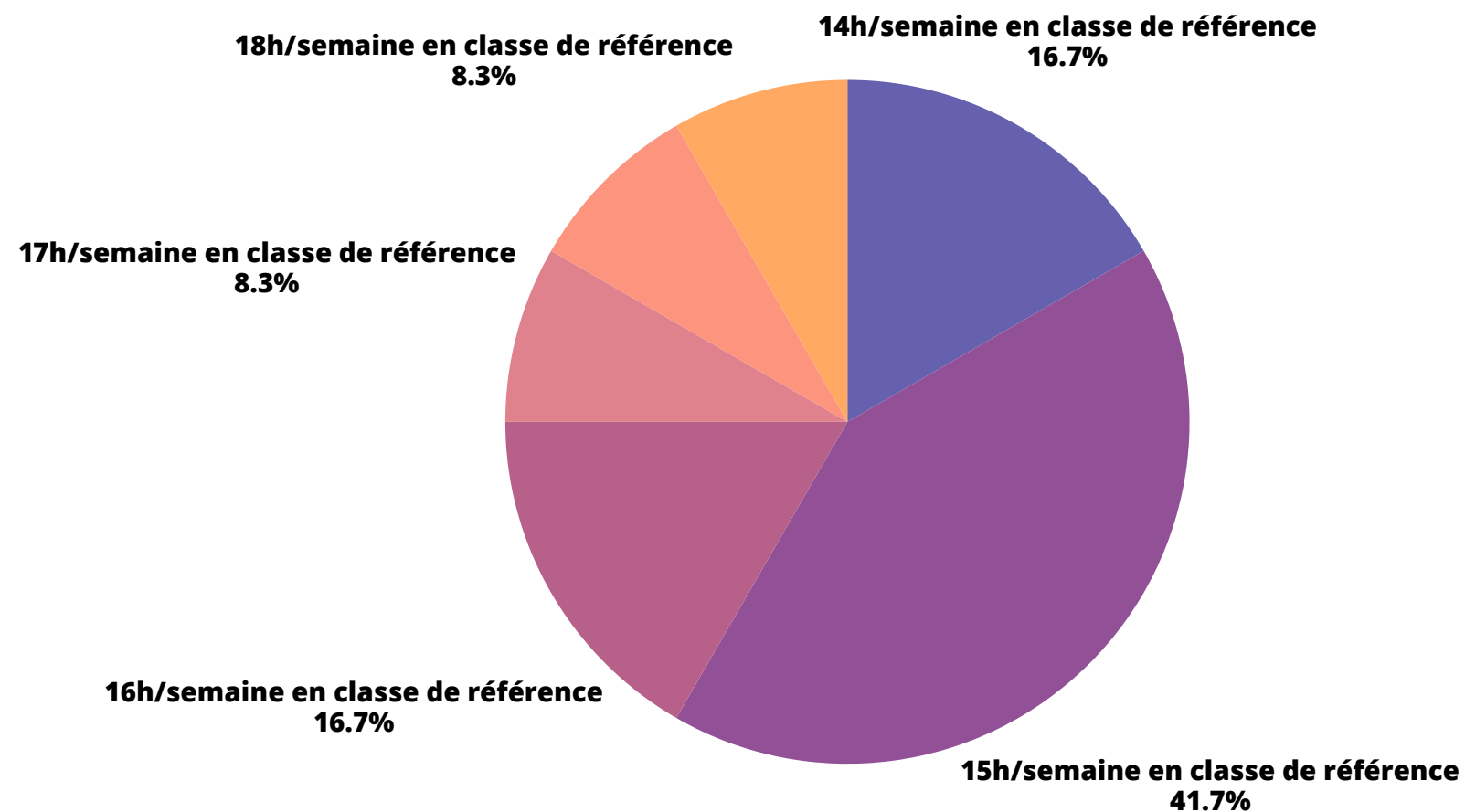
Les élèves sont scolarisés par deux ou seul, dans leur classe de référence. Cette décision est prise collectivement, en lien avec la direction et la vie scolaire en cherchant à favoriser le bien-être de l'élève mais aussi sa capacité de travail au sein de la classe de référence. Les binômes facilitent l'organisation de la prise en charge des élèves, notamment lorsqu'il y a intervention de l'AESH, et contribue souvent à une mise en confiance des élèves. Mais l'inscription individuelle peut être privilégiée lorsque les relations entre élèves ne sont pas propices aux progrès individuels de l'élève. La coordination cherche à trouver un équilibre entre ces différents éléments, pour construire les emplois du temps (cf. Annexe 15 à 31).



Matières suivies en classe de référence



Nombre d'heures que les élèves du dispositif passent en classe de référence par semaine. Octobre 2025



2/ Les objectifs du dispositif



Les objectifs de la scolarisation avec soutien du dispositif ULIS sont :

- Acquérir et consolider l'autonomie personnelle et sociale du jeune.
- Développer les apprentissages sociaux et scolaires visant une pleine participation du jeune à la société.
- Améliorer les capacités de communication, à l'oral et à l'écrit.
- Construire un projet d'insertion professionnelle concerté.

Permettre à des jeunes en situation de handicap de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire :

- Scolarisation en classe de référence dès que possible, avec des adaptations si nécessaire.
- Aide au développement des compétences transversales et sociales.
- Présence de l'AESH lorsque nécessaire et possible sur les temps en classe de référence.

Accompagner chaque jeune dans un projet personnalisé d'orientation (PPO) :

- Construction d'un dossier « Parcours Avenir » qui suit le jeune durant ses années de scolarité au collège (connaissance de soi, travail sur les métiers, stages, ...)
- Travail en collaboration avec les professeurs des ateliers SEGPA (inclusions en atelier, organisation du CFG, visites d'entreprise, de LP et de CFA...)
- Organisation des stages en entreprise
- Rencontre de professionnels

Veiller à la pleine participation du jeune à l'ensemble des activités présentes au collège :

- Vie de classe et élection des délégués.
- Clubs du midi, semaine des talents, UNSS
- Sorties scolaires avec les classes de référence et voyages organisés par l'établissement

Favoriser la communication autour du parcours du jeune, et le travail en partenariat :

- **Communication avec les équipes pédagogiques** : présentation aux équipes du dispositif et de ses élèves, fiche de liaison pour chaque jeune avec des objectifs de scolarisation claires en classe ordinaire, communication par l'ENT - pronote - avec les acteurs de la scolarité de chaque élève, relais avec les familles si besoin (cf. Annexe 29 à 42).
- **Association des familles au projet de scolarisation de leur enfant** : rencontres pluriannuelles pour évaluer l'évolution des besoins du jeune et la pertinence de l'accompagnement, accompagnement dans les démarches, notamment en ce qui concerne le Parcours avenir.
- **Échanges avec les partenaires extérieures** pour favoriser un accompagnement efficient des jeunes : Enseignant référent, SEMO, Sessad, CMPP, orthophonie en libéral, suivi psychologique...

3/ Les acteurs du projet des élèves



Le rôle de la coordinatrice est de travailler en partenariat avec les acteurs du projet du jeune

- Le jeune et sa famille.
- Tous les personnels de l'établissement scolaire : principal et principal adjoint, professeurs, AESH, CPE et assistants d'éducation (Vie Scolaire), PSY-EN, infirmière, assistante sociale, Agents d'entretien.
- Les intervenants extérieurs : Services de Soins (SESSAD, CMP, ...), transporteurs.
- L'enseignant référent de la circonscription.
- Le pôle de médecine scolaire.

La salle du dispositif est l'EG7 :

- Située dans le bâtiment B de l'établissement, elle sert au regroupement des élèves du dispositif, selon un emploi du temps individuel.
- Elle est un lieu repère pour les jeunes, qui s'y retrouvent avec l'enseignante coordonnatrice, souvent avec l'AESH, pour des temps d'apprentissage. Ils peuvent y laisser leurs affaires et bénéficient tous d'un casier individuel.
- Elle est organisée en classe flexible, les élèves s'installent différemment en fonction des objectifs de leur séance. Du matériel pédagogique est disponible : feuilles, feutres, crayons, matériel adapté à la manipulation.
- Les espaces de la classe sont pensés pour les élèves : une bibliothèque dont le contenu change régulièrement grâce à des emprunts au CDI, des fauteuils pour les temps de retour au calme, un chariot numérique pour les travaux informatiques, et une imprimante pour le travail réalisé par les élèves ou les photocopies de cours.
- Un téléphone permet aux partenaires et familles de joindre la coordinatrice et l'AESH à tout moment de la journée.

L'AESH

M. Jounot intervient à hauteur de 24h par semaine face aux élèves.

Dans le dispositif :

- Il participe sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant à l'animation d'activités collectives.
- Il prend en charge une partie de l'effectif pendant un temps déterminé dans le cadre d'une pédagogie différenciée.
- Il aide les élèves en individuel (tutorat, installation matérielle de l'élève dans la classe...)

Dans la classe de référence :

- Il accompagne l'élève et lui apporte les aides nécessaires (explication des consignes, aide pour noter les cours, ...)
- Il sécurise et socialise l'élève : contribue à la mise en confiance du jeune dans son environnement, l'encourage et le valorise.

Hors de la classe :

- Il accompagne les élèves pendant : les sorties de la classe
- Il participe aux réunions : ESS, réunion avec les familles, réunions de concertations...

Les absences de professeurs :

- En cas d'absence imprévue du professeur de la classe de référence, l'élève peut venir dans le dispositif.
- En cas d'absence prévue de l'enseignante coordonnatrice, des aménagements d'emploi du temps sont organisés.
- En cas d'absence imprévue de l'enseignante coordonnatrice, les élèves vont dans leur classe de référence, . Ils peuvent utiliser leur livret d'autonomie

4/ Un dispositif ancré dans le projet d'établissement

(cf. projets de l'établissement - <https://view.genial.ly/63ee273dd6c9140011bbdb57/interactive-content-projets-college-les-gayeulles-de-rennes>)

Enjeu 1 : Liberté en cultivant le sens des équités

- Inscription des élèves dans une classe de référence, avec une participation systématique sur plusieurs disciplines et sur les temps de vie de classe. Les élèves font leur rentrée avec leur classe.
- Travail des fondamentaux dans le dispositif, en cycle 3, si possible en cycle 4, pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur pleine participation à la société.
- Emploi du temps qui s'adapte aux besoins des élèves, adaptations des attendus et des cours dans les cours ordinaires, cadré par le projet individuel de l'élève.
- Travail de collaboration entre les familles, la vie scolaire, les partenaires de soin, l'administration.
- Favoriser les liens de confiance par une communication régulière et étroite avec tous les partenaires qui interviennent dans le parcours du jeune.
- Passage du PSC1, de l'ASSR1 et de l'ASSR2 ainsi que la certification PIX pour tous les élèves du dispositif.
- Passage d'examens en fin de scolarité : DNB, DNB pro, CFG.

Enjeu 2 : L'égalité en soutenant toutes les perspectives d'avenir

- Travail sur le Parcours Avenir dès la 5e, dans le cadre du Projet Personnalisé d'Orientation (PPO) : connaissance de soi, découverte des métiers et des formations, recherche de stages, préparations aux stages en entreprises et en lycée professionnel.
- Stages en entreprise dès la 4e si l'élève et la famille sont demandeurs.
- Diversification des recherches de stages pour permettre une orientation choisie.
- Sorties régulières dans la ville de Rennes, les établissements ou d'autres lieux pour travailler l'autonomie des jeunes.
- Projets artistiques et culturels pour permettre à tous un accès à la culture.
- Emprunts réguliers d'ouvrages accessibles au CDI pour donner le goût des livres.
- Visites de lieux de formation : LP, EREA en 3e.
- Possibilité de passer plusieurs examens en fonction des besoins des élèves.

Enjeu 3 : Fraternité en partageant de belles expériences

- Projets de co-intervention avec des professeurs de différentes disciplines (Lettres, documentaliste...)
- Participation des élèves au séjour mer d'intégration en 5e pour développer les compétences psycho-sociales et la cohésion avec leur classe de référence.
- Création d'un pôle inclusif avec une harmonisation des pratiques de liaison pour rendre les parcours des élèves cohérents et faciliter le travail des enseignants ordinaires.
- Projet de parcours citoyen pour s'impliquer dans la vie de la cité : collectes, découverte de lieux ressources...

5/ Sensibilisation au handicap et aux fonctions cognitives

Sensibilisation réalisées sur les heures de vie de classe

Organisation :

6e : Se mettre à la place des neurodivergents

- Ateliers pour vivre dans la peau (ou la tête) des personnes porteuses de dyslexie, dyspraxie, dysphasie ou dysorthographe, TDAH et TSA.
- Échanges sur les conséquences de la neuroatypie dans le quotidien scolaire.
- Favoriser l'empathie et la connaissance de soi et des autres.

5e : Découvrir et catégoriser les types de handicap

- Découvrir que la majorité des handicaps sont invisibles.
- Connaître les types de handicap et savoir catégoriser les troubles les plus courants.
- Identifier des difficultés rencontrées en fonction des handicap et des points communs à l'ensemble des êtres humains.
- Connaître les fonctions cognitives et les troubles associés
- Favoriser l'empathie et la connaissance de soi et des autres.

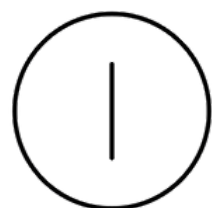
Perspectives pour l'année prochaine :

- 4e : Séance sur la connaissance des fonctions exécutives pour les élèves de 4e.



II. Le suivi des élèves au sein du dispositif.

1/ Les types d'évaluations



Une évaluation par compétences

Les élèves scolarisés avec le soutien de l'ULIS doivent **valider le cycle 3** en fin de 3e. Ils sont évalués, comme les autres élèves du collège, avec des **compétences**.

Les élèves et leur familles peuvent trouver sur pronote, des **bilans de compétences**, en fonction de ce qu'ils ont travaillé. Il n'y a pas de notes chiffrées.

Ils sont évalués avec **quatre niveaux de maîtrise** :

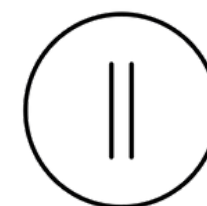
- Très bonne maîtrise (4 - vert foncé)
- Maîtrise satisfaisante (3- vert clair)
- Maîtrise fragile (2 - jaune)
- Maîtrise insuffisante (1 - rouge)



Les évaluations sommatives

Après avoir travaillé une notion, les jeunes ont des **évaluations sommatives**, elles sont moins fréquentes dans le dispositif, qu'en classe ordinaire. **Chaque période, un bilan est réalisé par l'enseignante**, avec les compétences travaillées et le degré de maîtrise de l'élève. Le jeune est invité à donner son avis sur son travail, à l'évaluer, et certains travaux sont présentés à la famille grâce à une pochette.

Ces évaluations sont en plus des bulletins et permettent un échange entre le collège et la famille. Tout évaluation échouée peut être recommencée. Si le jeune ne souhaite pas recommencer une évaluation, les compétences qui ne sont pas validées sont retravaillées par la suite.



Les évaluations diagnostiques

Tout au long de l'année, dans le dispositif, nous effectuons des **évaluations diagnostiques**.

Elles permettent de proposer au jeune, des travaux qui sont au plus près de ce qu'il peut faire, et doit travailler. Une évaluation diagnostique ne fait pas l'objet d'une note : **elle permet à l'enseignant de situer l'élève**.

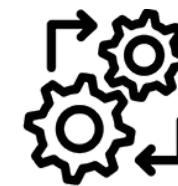
Tous les travaux effectués par les jeunes sont corrigés, et donc évalués.



2/ Les axes de travail pour l'année 2025-2026



- **Les apprentissages fondamentaux** : lecture, production d'écrits, communiquer à l'oral, se situer dans l'espace et dans le temps, consolider les bases de la numération décimale et du raisonnement logico-mathématique, acquisitions des bases de l'anglais, maîtrise des outils informatiques, ASSR1 et 2, PSC1, passage du CFG.
- **Apprendre le vivre ensemble** : respecter les règles du collège et les autres, avoir des comportements sociaux adaptés à la vie en société, travailler avec les autres.
- **Développer l'autonomie** : respecter des consignes, demander de l'aide, persévérer dans toutes les activités, s'auto-évaluer, prendre des initiatives, se déplacer dans le collège...
- **Travailler les perspectives d'avenir** : connaissance de soi, découverte des métiers et des formations, stages en entreprise.



Le Projet pédagogique individualisé (PPI)

A partir des **constats sur les connaissances, les savoirs-faire et les savoirs-être**, l'enseignante réalise un PPI pour chaque élève et détermine les **besoins prioritaires** pour le jeune. Celui-ci est soumis aux familles et permet de formaliser les **objectifs à atteindre**, ainsi que les aides mises en place pour les atteindre.

Ce PPI permet ensuite de construire des **progressions individualisées**, concernant les domaines enseignés dans le dispositif pour amener les jeunes au plus près de leurs potentialités.

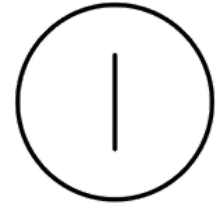


Lire : Découvrir la diversité de la littérature

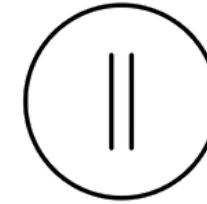
- Travail à partir d'ouvrages traduits en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pour permettre à tous les élèves de lire des oeuvres complètes.
- Instauration systématique du TAM (temps d'accueil du matin) qui permet aux élèves de lire seuls durant 10 minutes par jour.
- Ritualisation d'un temps de lecture par l'enseignante pour permettre la lecture d'ouvrages complets, et complexes, et donner le goût des histoires.
- Partenariat avec la professeure documentaliste pour emprunter, par quinzaine, des ouvrages qui sont mis à disposition des élèves afin de faire évoluer le fond de la bibliothèque accessible.
- Temps de lecture collective : utilisation du Kamishibai en collaboration avec la professeure documentaliste.

III. Les projets pour l'année 2025-2026

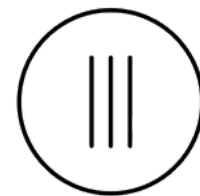
1/ Le Parcours Citoyen : découvrir son environnement afin de se sentir pleinement citoyen



- **Objectif** : devenir un citoyen.
- Débats pour penser la politique dans la vie quotidienne.
- Construire un projet personnel en accord avec la vie de tous.



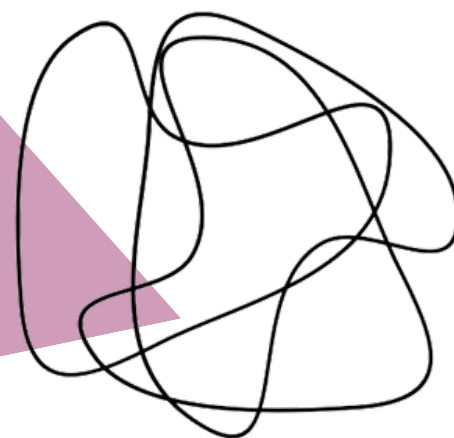
- **Objectif** : Connaitre les ressources de l'environnement proche pour pouvoir participer à la vie de la cité
- Sorties régulières dans les centres culturels de la ville.



- **Organiser** le récit de ces projet au travers d'articles.
- **Utiliser** les outils informatiques.
- Écrire et dire pour raconter.
- **Conserver** une trace du chemin parcouru.



2/ Le Parcours Artistique et Culturel : JOUER L'UTOPIE



Le projet JOUER L'UTOPIE est réalisé en collaboration avec des artistes auteurs et metteurs en scène de théâtre.

Nous avons choisi de travailler à partir du livre de Georges Orwell : La ferme des animaux. Ce projet s'articule autour du dispositif ULIS, et d'une classe de 4e ordinaire, entre Mme Novack et Mme Chaumet.



Etude de textes qui mettent en avant des projets utopiques

Recherches autour des projets utopiques : de quel monde rêvons-nous ?



Au mois de janvier 2026, des ateliers débats sont organisés avec les artistes, pour formaliser des discussions et aider les élèves à construire une opinion personnelle.



Enfin, au 2e trimestre, au cours du mois d'avril 2026, après un travail autour de textes littéraires.

Les élèves travailleront sur 4 journées pour mettre en voix des textes travaillés.

Les élèves du dispositif et de 4e travailleront leur diction, leur appréhension de l'espace scénique, et bien sur la relation aux autres comédiens, avant de se mettre en scène au Grand Cordel, à la fin de la résidence.

3/ Le Parcours avenir : construire le PPO



Le Projet Personnalisé d'Orientation (PPO)

Le PPO établit, à partir des compétences validées dans le Livret Personnel de Compétences (LPC), les objectifs à atteindre en référence au « socle commun » et les modalités de scolarisation les plus adéquates (classe de référence, inclusions, présence de l'AESH, ...), toujours en cohérence avec le PPS (projet personnalisé de scolarisation).

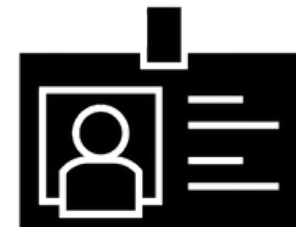
Les élèves d'ULIS bénéficient des dispositifs de droit commun visant :

- Un parcours de découverte des métiers et des formations (Parcours Avenir).
- Un accompagnement personnalisé de l'élève et de sa famille pour la recherche de stage.
- Des entretiens personnalisés d'orientation (avec la PSY-EN notamment).
- L'orientation est travaillée tout au long du parcours scolaire de l'élève au sein du dispositif.



Le Livret Parcours Avenir

Construit à partir de documents réalisés par des enseignants spécialisés, le Livret du Parcours Avenir s'organise autour de quatre parties. Une partie pour la découverte de l'établissement et des personnes qui y travaillent, prévue pour les élèves arrivant dans le dispositif. Une partie pour apprendre à connaître son fonctionnement et ses atouts. Une troisième partie s'attache à la découverte des formations et des métiers. Et enfin, dans une quatrième partie, les élèves travaillent sur l'autonomie et la recherche de stage. Ce travail est réalisé en autonomie, au rythme de l'élève, avec l'accompagnement de l'enseignante et de l'AESH.



Les stages en entreprise

Dès l'année de 4e, les élèves sont invités à effectuer plusieurs stages en entreprise. Ces expériences permettent de construire un véritable projet personnel et une orientation choisie.

La recherche de stage début avec la réalisation de lettre de motivation, et d'un CV, en classe. Nous organisons ensuite des séances de recherche de stage, dans le dispositif, ou en sortie, afin d'accompagner au mieux les élèves.

Les familles sont directement impliquées dans cette recherche.

Les dates de stages sont libres et peuvent se situer à tout moment de l'année.

Les stages sont évalués, et peuvent faire l'objet de rapport de stage, qui permettent de construire l'oral du CFG, voire du DNB, en fin de 3e.